



Communiqué de presse
Paris, le 28 avril 2021

DASTRI SIGNE UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS POUR ACCOMPAGNER LES PHARMACIENS DANS LA VACCINATION COVID ET LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE

Depuis mars 2021, date à laquelle les pharmaciens ont été habilités à pratiquer la vaccination Covid en officine, [DASTRI](#) est impliqué, à la demande du ministère des Solidarités et de la Santé (MSS), dans la collecte et le traitement des déchets de vaccins. La convention, signée par le MSS le 26 avril 2021, précise les modalités de versement d'une subvention à DASTRI pour leur prise en charge, s'agissant de déchets de professionnels de santé, donc hors périmètre de l'éco-organisme.

En prenant en charge les déchets de vaccination Covid, DASTRI renforce son accompagnement des pharmacies...

Près d'une pharmacie sur deux participe déjà à la vaccination Covid en pharmacie, qui devrait monter en puissance dans les prochaines semaines, du fait de son extension à de nouveaux vaccins. Engagée avec le vaccin Astra-Zeneca, la vaccination en pharmacie est désormais élargie au vaccin Janssen à une seule injection et une expérimentation est en cours en Moselle avec le vaccin Moderna à ARN messenger. Pour rappel, environ 19 000 officines ont vacciné plus de 3,6 millions de personnes contre la grippe entre octobre 2020 et février 2021.

En s'impliquant dans la collecte et le traitement des déchets de vaccins Covid, comme il le fait déjà pour les déchets des tests de dépistage Covid (sérologiques et antigéniques) et des vaccins antigrippaux, DASTRI accompagne les pharmaciens mobilisés contre la pandémie et contribue ainsi à faciliter l'accélération de la vaccination. Les modalités de stockage des déchets de vaccins (seringues usagées et flacons vides), de tests sérologiques (autopiqueurs) et de tests antigéniques (écouvillons, tubes et cassettes), qui répondent à des logiques différentes, ont été communiquées aux pharmaciens (fiche pratique et flash infos) afin de permettre une gestion optimale de ces déchets.

... et contribue à limiter l'impact environnemental des opérations de collecte et traitement

L'implication de DASTRI évite en outre de multiplier les circuits de collecte des déchets dans les pharmacies, améliorant ainsi le bilan carbone de l'opération.

A propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 21 100 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau très dense de plus de 19 398 points de collecte en apport volontaire. A vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : www.dastri.fr

Contacts presse

DASTRI - Laurence Bouret - 06 24 56 04 82 - laurence.bouret@dastri.fr
Hopscotch – Sébastien Béraud - 01 41 34 23 67 - sberaud@hopscotch.fr